

L'Église et le pouvoir politique au Moyen Âge

Barème : 1 point par question, soit 4 points par exercice

Unités : réponse sans unité = 0,5 point retiré

1 Définir avec précision

/ 4 pts

- a. L'achat ou la vente d'une charge d'Église (évêché, abbaye, cure).
- b. La remise à un évêque des signes de sa charge par un laïc (roi, empereur, seigneur).
- c. Une sanction qui suspend tous les offices religieux sur un territoire.
- d. Un accord entre le pape et un souverain, comme celui de Worms en 1122.

Erreur fréquente — L'investiture n'est pas la nomination : c'est le geste qui remet les signes de la charge — et c'est ce geste, fait par un laïc, que le pape refuse.

2 Repérage chronologique

/ 4 pts

- a. Dictatus papae → concordat de Worms → concile de Latran IV → attentat d'Anagni.
- b. 1075 · 1122 · 1215 · 1303.
- c. Canossa (1077) : XI^e siècle ; Avignon (1309) : XIV^e siècle.
- d. 1303 – 1077 = 226 ans : en deux siècles, on passe de l'empereur humilié par le pape au pape arrêté par le roi.

Attention — Trois des quatre dates sont dans des siècles différents (XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e) : vérifie le siècle avant de classer.

3 Analyse de document

/ 4 pts

- a. Le pape Grégoire VII écrit aux princes de l'Empire, à propos de l'empereur Henri IV, à Canossa.
- b. Trois jours d'attente ; sans ornement royal ; pieds nus ; vêtu de laine ; en larmes.
- c. Il lève l'excommunication : c'est l'**absolution**.
- d. Ce sont eux qui, en abandonnant l'empereur excommunié, l'ont forcé à venir : le pape leur montre qu'il reste le maître de la décision.

Le point clé — Le pape ne raconte pas Canossa par hasard : il fait connaître l'humiliation de l'empereur pour que tout l'Empire la sache.

4 Vrai ou faux ? Corrige ce qui est faux

/ 4 pts

- a. Faux : Henri IV reprend l'avantage, prend Rome en 1084 et installe un antipape ; Grégoire VII meurt en exil en 1085.
- b. Faux : l'évêque est **élu** ; le pape remet l'anneau et la crosse, l'empereur le sceptre.
- c. Faux : c'est un tribunal d'**Église**, créé par le pape Grégoire IX (1231-1233) pour juger les **hérétiques**.
- d. Faux : installés à Avignon (1309-1377), ils sont sous l'**influence** du roi de France, qui obtient d'eux la dissolution des Templiers.

Repère — Pour chaque affirmation, demande-toi qui a le dernier mot dans l'épisode : c'est souvent là que se cache l'erreur.

5 Rédaction — le pape peut-il commander aux rois ?

/ 4 pts

- a. Attendu : un paragraphe organisé en deux temps (succès du pape / revanche des rois), avec des exemples datés.
- b. Ex. : Henri IV à Canossa (1077) ; Jean sans Terre vassal du pape (1213) ou l'interdit sur la France (1200).
- c. Ex. : Philippe le Bel fait arrêter Boniface VIII à Anagni (1303), puis les papes s'installent à Avignon (1309).
- d. Ex. : le pape domine au XII^e-XIII^e siècle, mais au XIV^e les rois, appuyés sur leurs juristes et leurs sujets, s'affranchissent de sa tutelle.

Méthode — Une question qui commence par « parvient-il » attend une réponse en deux temps : oui d'abord, puis non — et une date pour marquer le basculement.